

BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société « BIAT CAPITAL », nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à	4 553 405,978 TND
-Des sommes distribuables de	19 680,050 TND
-Un Résultat net de	75 818,876 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP » au 31 décembre 2013, ainsi que la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2013.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne présente des insuffisances majeures.

Fait à Tunis, le 27 Mars 2014

Le Commissaire Aux Comptes
M. Mahmoud ZAHAF

BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2013
			Montants en Dinars
ACTIF			
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	2 315 050,859
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		240 017,112
AC1-B	OBLIGATIONS		265 177,885
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		1 582 163,972
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPC)		227 691,890
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	2 261 276,436
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		1 982 093,660
AC2-B	DISPONIBILITES		279 182,776
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		8 366,028
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		8 366,028
TOTAL ACTIF			4 584 693,323
PASSIF			
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	24 087,469
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	7 199,876
TOTAL PASSIF			PA 31 287,345
ACTIF NET			
CP1	CAPITAL	CP1	4 533 725,928
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	19 680,050
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0,000
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		125 801,187
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-106 121,137
ACTIF NET			4 553 405,978
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			4 584 693,323

BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

		Période du
ETATS DE RESULTAT COMPARES		10/09/2012
		au
		31/12/2013
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1 160 521,333
PR1-A	DIVIDENDES	144 052,949
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS	10 778,521
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT	5 689,863
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPC)	0,000
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2 29 432,276
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR	11 186,086
PR2-B	REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE	17 223,510
PR2-C	REVENUS SUR COMPTE DEPOT	1 022,680
REVENUS DES PLACEMENTS		189 953,609
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1 -55 560,982
REVENU NET DES PLACEMENTS		134 392,627
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2 -8 591,440
RESULTAT D'EXPLOITATION		125 801,187
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	-106 121,137
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	-106 121,137
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		19 680,050
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)	106 121,137
PR4-C	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES	-14 188,606
PR4-D	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES	-33 822,142
PR4-E	FRAIS DE NEGOCIATION	-1 971,563
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		75 818,876

BIATCAPITAL PRUDENCE FCP
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE DU 10-09-2012 AU 31-12-2013

DESIGNATION	Période du
	10/09/2012
	au
	31/12/2013
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	75 818,876
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	125 801,187
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-14 188,606
AN1-C +/-VAL REAL...SUR CESSION DESTITRES	-33 822,142
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1 971,563
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	4 377 587,102
SOUSCRIPTIONS	6 812 182,110
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	6 899 700,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (S)	10 606,605
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	0,000
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	-98 124,495
RACHATS	2 434 595,008
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	2 445 500,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (R)	-18 901,634
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	0,000
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	7 996,642
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 453 405,978
AN4 ACTIF NET	
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	100 000,000
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	4 553 405,978
AN5 NOMBRE DE PARTS	
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	1 000
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	45 542
VALEUR LIQUIDATIVE	
A- DEBUT DE L'EXERCICE	100,000
B- FIN DE L'EXERCICE	99,982
AN6 TAUX DE RENDEMENT	-0,017%

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE 2013

I. PRESENTATION GENERALE DU FCP PRUDENCE

Le Fonds commun de placement « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP » de type *Mixte*, est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 ; a obtenu l'agrément du CMF N°15-2012 en date du 12 Avril 2012.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 1.000 parts de 100 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

EXERCICE COMPTABLE

En vertu de l'article 7 du règlement intérieur du « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP », l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2013.

L'exercice 2012 n'a pas été présenté à titre comparatif, en effet l'exercice clos au 31/12/2013 constitue le premier exercice.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

III.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/12/2013 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

III.4 EVALUATION DES TITRES OPCVM

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative la plus récente.

III.5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV. NOTES COMPLEMENTAIRES

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N^{BRE} DE TITRES	COÛT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.12.2013	% de L'ACTIF NET
Actions et droits rattachés	24.204	258.202,530	240.017,112	5.273
Actions	19.884	257.511,330	239.412,312	5,26
ATTIJARI LEASING	100	2.990,000	2.499,000	0.055
BIAT	1.300	83.614,000	78.260,000	1.719
MONOPRIX	400	11.602,000	9.390,800	0.206
NEW BODY LINE	4.355	34.018,700	29.648,840	0.651
S.AH TUNISIE	1.829	17.101,150	17.101,150	0.376
S.F.BT	1.105	14.552,850	14.688,765	0.323
SIMPAR	478	33.581,600	29.565,734	0.649
SITS	537	1.664,700	1.292,022	0.028
SOTUVER	857	6.375,460	5.659,628	0.124
SPDIT	3.810	26.784,600	29.519,880	0.648
TPR	5.113	25.226,270	21.786,493	0.478
Droits	4.320	691 ,200	604,800	0.013
NEW BODY LINE DA 2013	4.320	691 ,200	604,800	0.013
Obligations	2.550	255.000 ,000	265.177,885	5.824
ATL 2013-1	1.550	155.000,000	160 .867, 748	3.533
SERVICOM 2012	1.000	100.000,000	104.310,137	2.291
Emprunts d'Etat	1.600	1.543.010,000	1.582.163,972	34.747
BTA	1.600	1.543.010,000	1.582.163,972	34.747
BTA 5.5%-02/2020	1.600	1.543.010,000	1.582.163,972	34.747

Titre des OPCVM	2.200	223.695,078	227.691,890	5.000
SICAV TRESOR	230	23.747,958	23.804,770	0.523
FCP HELION MONEO	1.970	199.947,120	203.887,120	4.478
TOTAL		2.279.907,608	2.315.050,859	50.844

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions et droits rattachés	809.015,900
OPCVM	7.141.076,581
BTA	1.543.010,000
Obligations	255.000,000
Total	9.748.102,481

Détachement de droits	Valeur théorique
Droits d'attribution	3.151,000
Droits de souscription	66,270
Total	3.217,270

Les sorties en portefeuille titres au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Cessions	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Actions et droits rattachés	550813,370	567.806,410	16.993,040
OPCVM	6.917.381,503	6.866.566,321	(50.815,182)
Total	7.468.194,873	7.434.372,731	(33.822,142)

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **160.521,333 Dinars** au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

REVENUS	MONTANT au 31.12.2013
Dividendes	144.052,949
Revenus des obligations	10.778,521
Revenus des emprunts d'Etat	5.689,863
Revenus des Autres Valeurs (OPC)	0,000
Total	160.521,333

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2- A. Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève aux 31.12.2013, à **1.982.093,660 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et en billets de trésorerie détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.13	% Actif net
Bons du Trésor	1.330	1.274.280,531	1.285.466,617	28.231
BTC 52S-02/09/2014	1.330	1.274.280,531	1.285.466,617	28.231
Billets de Trésorerie	46	685.799,597	696.627,043	15,299
TJL 90j 01/01/2014	6	295.872,236	300.000,000	6.588
SPG 180j 01/03/2014	40	389.927,361	396.627,043	8.711
TOTAL		1.960.080,128	1.982.093,660	43.53

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève aux 31.12.2013, à **279.182,776 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2013, à **29.432,276 Dinars**, et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31.12.2013
Revenus des Bons du Trésor	11.186,086
Revenus des Billets de Trésorerie	17.223,510
Revenus sur compte dépôt	1.022,680
Total	29.432,276

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2013 à **8.366,028 Dinars**, représentant la Retenue à la Source sur les achats des obligations d'Etat (BTA).

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2013, à **55.560,982 Dinars**, et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire et des distributeurs.

Charges de gestion des placements	31.12.2013
Rémunération du gestionnaire	42.097,328
Rémunération du dépositaire	5.044,175
Rémunération des distributeurs	8.419,479
Total	55.560,982

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2013 à **8.591,440 Dinars** se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.12.2013
Redevance CMF	3.567,581
Impôts et Taxes	120,000
Charges Diverses	4.903,859
Total	8.591,440

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2013, à **31.287,345 Dinars** Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.12.2013
PA1	Opérateurs créditeurs	24.087,469
PA2	Autres créditeurs divers	7.199,876
TOTAL		31.287,345

PA1 : Les opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2013 à **24.087,469 Dinars** se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.12.2013
Gestionnaire	14.243,625
Dépositaire	1.424,365
Distributeurs	8.419,479
Total	24.087,469

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2013, à **7.199,876 Dinars** et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.12.2013
Etat, impôts et taxes	1.860,686
Redevance CMF	506,131
Autres créditeurs divers	4.833,059
Total	7.199,876

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2013 se détaillent comme suit :

Capital initial au 10.09.2013 (en nominal)

- Montant : 100.000,000 Dinars
- Nombre de titres : 1.000
- Nombre de porteurs de parts : 1

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 6.899.700,000 Dinars
 - Nombre de titres émis : 68.997
-

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 2.445.500,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 24.455

Capital au 31.12.2013 : **4.533.725,928 Dinars**

- Montant en nominal : 4.554.200,000 Dinars
- Sommes non distribuables(*) : -20.474,072 Dinars
- Nombres de titres : 45.542
- Nombre de porteurs de parts : 56

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 31.12.2013 à **-20.474,072 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables	31.12.2013
1- Résultat non distribuable	-49.982,311
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-14.188,606
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	-33.822,142
✓ Frais de négociation	-1.971,563
2- Régularisation des sommes non distribuables	29 508,239
Aux émissions	10 606,605
Aux rachats	18 901,634
Sommes non distribuables Ex.2013	-20.474,072

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts BIATCAPITAL PRUDENCE FCP et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2013 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de l'exercice : 125.801,187 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice : -106.121,137 Dinars

SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE : 19.680,050 Dinars

V. AUTRES INFORMATIONS :

V- 1 Données par part

31.12.2013

• Revenus des placements	4 ,171
• Charges de gestion des placements	(1,220)
• Revenus net des placements	2,951
• Autres charges d'exploitation	(0,189)
• Résultat d'exploitation	2.762
• Régularisation du résultat d'exploitation	(2,330)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,432
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	2,330
• Variation des +/- values potentielles/titres	(0,312)
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(0,743)
• Frais de négociation	(0,043)

RESULTAT NET DE L'EXERCICE	(1,665)
Résultat non distribuable de l'exercice	(1.098)
Régularisation du résultat non distribuable	0.648
Sommes non distribuables de l'exercice	(0.450)
Valeur Liquidative	99.982
<u>V- 2 Ratios de gestion des placements :</u>	<u>31.12/2013</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,043%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,316%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,788%

V--3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs:

La gestion de BIATCAPITAL PRUDENCE FCP est confiée à la BIAT CAPITAL et ce, à compter du 10 Septembre 2012. Celle-ci est, notamment, chargée de:

- la constitution et la gestion du portefeuille de « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP » ;
- la mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du FCP;
- la gestion administrative et comptable du Fonds ;
- la tenue du registre des porteurs de parts ;
- la mise en paiement des dividendes ;
- le calcul de la valeur liquidative des parts du FCP ainsi que la communication de cette information au Conseil du Marché Financier et au public dès son établissement ;
- la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires ;
- l'établissement des états financiers annuels du FCP ;
- l'information des porteurs de parts sur la gestion du Fonds ;
- la production de toute information et documents justificatifs réclamés par le Dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification.

En rémunération de ses services de gestion, la BIATCAPITAL percevra une commission de gestion de 1% HT par an de l'actif net de « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP». Cette rémunération sera calculée quotidiennement et réglée trimestriellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour BIATCAPITAL PRUDENCE FCP. Elle est chargée, à ce titre :

- la tenue du compte titres de « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP» ainsi que l'administration et la conservation des valeurs qui y sont déposées ;
- la tenue du compte numéraire de « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP» ;
- la garde et la conservation des actifs de «BIATCAPITAL PRUDENCE FCP» ;
- la vérification de la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de parts ;
- le contrôle des avoirs existants en effectuant un recoupement global de l'ensemble des quantités détenues par valeur dans le portefeuille de «BIATCAPITAL PRUDENCE FCP » à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants ;
- le dépouillement des opérations et l'inscription en compte de « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP » des titres et des espèces ;
- la consultation autant de fois qu'il est nécessaire de la comptabilité de « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP » ;
- la restitution des actifs qui lui sont confiés sur instruction du Gestionnaire ;
- l'information de la BIATCAPITAL dans les meilleurs délais :
 - > des opérations relatives aux titres conservés pour le compte de « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP »,
 - > de toutes les exécutions des opérations portant sur les titres et espèces,
 - > des événements affectant la vie des titres dans la mesure où elle en a eu connaissance.
- l'arrêté périodique de la situation du portefeuille et du compte numéraire du FCP ;
- la conservation du produit des souscriptions reçues et le paiement du montant des rachats ;
- l'encaissement de revenus ou le paiement de dépenses relatives aux valeurs détenues par « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP » ;

- la mise en paiement des dividendes ;
- le contrôle de la conformité des actes du Gestionnaire avec les prescriptions légales, le règlement intérieur et la politique d'investissement définie pour le FCP ;
- le contrôle des conditions de la liquidation et en particulier, des modalités de répartition des actifs qui doivent être conformes aux dispositions prévues dans le Règlement Intérieur de « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP ».

Pour l'ensemble de ses prestations, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T par an de l'actif net de « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP », avec un minimum de deux mille dinars hors taxes et un maximum de cinquante mille dinars hors taxes par an. Cette rémunération prélevée quotidiennement, sera réglée trimestriellement à terme échu.

Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets de la société BIATCAPITAL – intermédiaire en bourse sise au Boulevard principal-Angle rue Turkana et rue Malaoui- 1053-Les berges du lac-Tunis et des agences de la Banque Internationale Arabe de Tunisie avec laquelle le gestionnaire est lié par une convention de distribution.

En contrepartie de leurs services, la BIATCAPITAL et la BIAT percevront une rémunération de 0.2% HT l'an prélevée sur l'actif net de BIATCAPITAL CROISSANCE FCP et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement sera réglée trimestriellement à terme échu.

Cette commission de distribution est supportée par le fonds.
